

PUBLIC CONCERNÉ : Personnel des établissements Industriels, Tertiaires, E.R.P. et E.R.T.



DURÉE TOTALE :
2 h

NOMBRE DE SESSIONS :
4 sessions par jour

EFFECTIF PAR SESSION :
12 apprenants maximum

OBJECTIFS :

- Savoir donner l'alarme,
- Savoir transmettre un message d'alerte,
- Rappel des principes d'évacuation,
- Rappel de l'utilisation des moyens de première intervention.

PRÉ-REQUIS :

Avoir participé à une formation incendie « Initiale ».

RÉFÉRENTIELS :

Code du travail (Art R4227-39), Règlement E.R.P., Règles A.P.S.A.D., Code de la construction et de l'habitation. Arrêté royal du 28 mars 2014

THÉORIE - DURÉE : 45 min

PROGRAMME :

- Les moyens d'alarme (5 min),
- Le contenu du message d'alerte (5 min),
- La naissance et le développement d'un feu et savoir maîtriser l'évacuation (15 min),
- Les différents matériels d'extinction (20 min).

PRATIQUE - DURÉE : 1 h 15

PROGRAMME :

- Mise en situation dans la fumée (10 min),
- Mise en situation face aux dangers des gaz chauds (5 min),
- Mise en oeuvre d'un extincteur en toute sécurité (5 min),
- Intervention sur plusieurs feux réels par scénarios (50 min),
- Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques (5 min).

MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES :

Tout le matériel pédagogique en adéquation avec la formation choisie est fourni par nos soins : ordinateur portable, vidéoprojecteur, accessoires, supports informatiques personnalisables aux risques de l'établissement.
Pour la pratique, des extincteurs CO₂, des E.P. et des E.P.I. sont fournis.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Apprentissage des savoir-faire par méthode démonstrative et participative.

DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES :

Extrait des articles réglementaires, Guide « 1^{ère} Intervention ».

METTRE À DISPOSITION DU FORMATEUR :

Les consignes de l'établissement et le registre de sécurité.

Validation par attestation individuelle de fin de stage

EUROFEU SERVICES

12, rue Albert REMY • 28250 SENONCHES

www.eurofeu.fr

0 820 90 18 18 Service 0,09 € / min + prix appel



TÉLÉCHARGER CETTE FICHE